**DECLARATION De Laurent POUY SYNDICAT CGT MARIGNAC**

L’ordre du jour est : la dévolution des biens du C.E. de Thermo Magnésium France de Marignac.

Les faits qui nous y conduisent méritent quelques rappels : Le 18 avril 2001 la direction de PECHINEY annonçait la fermeture de l’usine de Marignac, condamnant le Haut-Comminges à une désertification certaine, supprimant 250 emplois et plus de 65 intérimaires sous contrat, sans oublier les entreprises de sous-traitance, dont le chiffre d’affaire dépendait pour certaines des marchés passés avec l’usine de Marignac. On connait aujourd’hui le devenir de ces entreprises. Seules les actions menées par les salariés, les syndicats et l’ensemble de la population ont retardé les échéances jusqu’au début d’août 2002 obligeant PECHINEY à revoir ses orientations.

En concoctant un plan de licenciement agrémenté pour la forme d’un plan de sauvetage des emplois pour 31 salariés afin de pouvoir mieux berner les pouvoirs publics et obtenir leur agrément tant sur le plan de la réhabilitation du site, que sur la démolition totale de l’outil de production. faut-il croire que tout cela a été fait pour éviter tout éventuel retour industriel ?

Il faut préciser que dans la fonderie de recyclage la majeure partie des projets inscrits au PSE et notamment les investissements programmés n’ont jamais vu le jour, illustrant en cela le manque de volonté industrielle.

Les beaux projets que nous avons vu fleurir sont pour la plupart tous restés sous forme de desseins et les créations d’entreprises issues de ce fameux plan restent peu nombreuses dix années après. Les magnifiques rêves utopiques de reconversion, tant touristiques, artisanaux qu’industriels sont depuis longtemps rangés et oubliés, n’ayant servi qu’à faire fonction de justificatifs au démantèlement de l’usine.

En conclusion, de fusion en vente, Marignac a été cédé au dire de la direction générale à « un véritable génie commercial », monsieur Bernard MATHIEU, vendant tout ce qui était vendable : stocks, pièces de rechange, transformateurs, outils d’entretien et même en essayant de vendre ce qui ne lui appartenait pas le local du C.E. qui nous préoccupe aujourd’hui Se faisant en champion de la paupérisation de l’usine il n’hésitait pas pour remettre en état un four de production d’en pirater un autre se privant ainsi d’une partie de la fabrication.

Il était chez lui, il faisait ce qu’il voulait, toute suggestion étant prohibée, en un mot un digne patron de l’aire coloniale, agissant dans cet établissement comme dans une république bananière, en réfutant tant le code du travail que la convention collective de la chimie, les accords d’entreprise et les accords restant en vigueur avec la société FERRO PEM. La sécurité représentait pour lui un handicap budgétaire et les rappels de l’inspecteur du travail étaient considérés comme un inadmissible crime de lèse-majesté, se targuant «  de mettre tout le monde au SMIG » prétextant d’avoir pour lui des relation haut placées le mettant en dehors de toutes contraintes vis-à-vis des textes français. Ainsi il contestait le droit de grève, limogeant les représentants du personnel puis l’ensemble des salariés en laissant le soin aux contribuables de payer les indemnisations dues du fait de ces licenciements abusifs, pour retourner en toute impunité à son CANADA originel. Ainsi ce monsieur a servi de faire valoir aux engagements de FERROPEM qui s’était engagé pour les deux années suivant la vente à financer le licenciement des 31 salariés sur la base du plan social approuvé par sa direction.

FERROPEM et THERMO MAGNESIUM France en étroite symbiose ont mené à son terme la décision de PECHINEY en supprimant tous les salariés de l’usine par toutes les voies légales ou non.

Pour cela nous voici donc conduit à la dévolution des biens du C.E. au C.E. de PIERREFITTE NESTALAS pour que nos anciens puissent faire perdurer le devoir de mémoire autour de la stèle commémorative rappelant 90 ans de labeur dans l’enceinte de l’usine ou hélas combien de salariés ont perdu leur vie sur ce lieu ou ils venaient pour la gagner.

Mais FERROPEM par le truchement de monsieur MATHIEU a spolié les salariés de leurs emplois et a expulsé les délégués syndicaux de leur local.

Il est a rappeler que monsieur Mathieu n’a jamais été propriétaire de ce local, mais en a toutefois changé les serrures et a essayé même de le vendre. Cet objectif ne pouvant se réaliser, en connivence avec la société FERROPEM propriétaire et constant dans ses objectifs il fera tout pour que la résiliation du bail emphytéotique se réalise. Cette résiliation frauduleuse permettra à FERROPEM d’intercepter les biens du C.E., confisquant les meubles et les archives, l’informatique, la bibliothèque, la vidéothèque, empêchant tout fonctionnement.

Face à ces agissements de FERROPEM tout porterait à croire que l’exemple de monsieur MATHIEU a porté ses fruits et qu’en flirtant avec l’illégalité tout était possible.

Il faut souhaiter pour les salariés, les représentants du personnel, le C.C.E. et le C.E. de PIERREFITTE NESTALAS en particulier que de semblables agissements au sein de FERROPEM ne symbolisent qu’une intrigue de personne et non la nouvelle politique des hauts dirigeants de la Société, qui pourtant par le passé voulaient apparaitre comme responsables, respectueux et dignes de considération. Il est temps aujourd’hui, pour eux d’en faire la démonstration.

Lu le 22 juin 2012 à la dévolution des biens du C.C. à l’Inspection du Travail de Saint-Gaudens par Laurent POUY.